



Réunion du 02 Septembre 2025 au siège du District de Football de la Haute-Vienne.

PV N. 03

PRÉSIDENT : ALEXANDRE VOISIN

PRÉSENTS : JEAN-LOU WEBER, NICOLAS SAUVANAUD, TIMOTHEE JOHNSON, ISABELLE BERSOUX.

ABSENTS EXCUSES : KILIAN AUTIER, OLIVIER FRACHET

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.

Ce délai est réduit à 2 jours francs pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des 4 dernières rencontres de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la F.F.F.

La commission rappelle à toutes les équipes que l'utilisation de la FMI est obligatoire pour vos feuilles de matchs ainsi que la mise en place du carton vert attitude. Seuls les joueurs avec des licences valides sont autorisés à figurer sur la feuille de match et donc à participer aux rencontres de championnat.

La commission rappelle également que les frais d'arbitrage sont prélevés automatiquement et que vous ne devez donc pas régler les frais d'arbitrage directement à l'arbitre.

La commission rappelle que les changements de date, lieu et heure des rencontres doivent obligatoirement être effectués via FOOTCLUBS au minimum 5 jours avant la rencontre.

La commission des jeunes, dans un impératif de bonne administration des compétitions, est souveraine pour imposer l'inversion automatique d'une rencontre ALLER en cas d'arrêtés municipaux.

Règle de bonne conduite : Dans le cadre d'un forfait survenant le week-end, il est rappelé que le club doit mettre en copie du mail adressé au District, le club adverse et contacter la commission d'arbitrage au 06 24 69 13 84.

Catégorie U18 Interdistrict

- **Match N. 53999742 du 06/09/2025 à 15h entre TULLE FOOT CORREZE 1 et BRIVE ASPO 1 (poule unique)**

Considérant la demande du club recevant et après accord entre les clubs, la commission décide que le match se jouera au stade de POUNOT à LAGUENNE, le 06/09/2025, à 14h30.

Catégorie U17

- **Match N. 5399853 du 06/09/2025 à 15h entre E. OFC FOOT SUD 87 ESLCL et A.S Saint-Just le Martel (poule B)**

Considérant la demande du club recevant concernant le changement de terrain, la commission décide que le match se jouera au stade Yves DESROCHES à PIERRE-BUFFIERE, le 06/09/2025, à 15h.

Catégorie U15

- **Match N. 5399967 du 06/09/2025 à 15h entre PAYS AREDIEN FC 1 et BOISSEUIL 87 FC 1 (Poule C)**

Considérant la demande du club recevant concernant le changement de terrain, la commission décide que le match se jouera au stade Jeannot GUILHOT à LADIGNAC-LE-LONG, le 06/09/2025, à 15h.

- **Match N. 5399983 du 06/09/2025 à 15h entre LIMOGES ASPTT 1 et LIMOGES LAFARGE J.S 1 (Poule D)**

Suite au forfait de l'équipe ASPTT LIMOGES, la commission donne match gagné au club LIMOGES LAFARGE J.S avec un score de 0-3.

L' ASPTT LIMOGES sera débité d'un montant de 55€ au titre de son forfait (selon relevé des droits financiers).

- **Match N. 5399969 du 13/09/2025 à 15h entre E. OCCITANE FC/FOOT SUD 87 1 et BOISSEUIL 87 FC 1 (poule C)**

Considérant la demande du club recevant concernant le changement de terrain, la commission décide que le match se jouera au stade du Docteur LOUSTAUD à MAGNAC-BOURG, le 13/09/2025, à 15h.

- **Match N. 53997975 du 27/09/2025 à 15h entre FEYTIAT C.S 1 et BOISSEUIL 87 FC 1 (Poule C)**

La commission décide que le match, initialement prévu au stade Pierre LACORE à Feytiat, est **inversé** et se jouera sur le terrain d'honneur, Route des Bruges à BOISSEUIL, le 27/09/2025 à 15h afin de rééquilibrer les rencontres à domicile et à l'extérieur.

- **Match N.53999990 du 27/09/2025 à 15h entre ISLE J.A 2 et AIXE SUR VIENNE A.S 2 (Poule D)**

Considérant la demande du club recevant, la commission décide que le match se jouera au stade du GONDEAU à ISLE, le 27/09/2025, à 12h30.

RAPPELS IMPORTANTS

Pensez à faire vos engagements sur Footclubs pour :

- ❖ La Coupe U18 Interdistrict et le week-end U18 Futsal. La coupe U18 Interdistrict est ouverte aux clubs de ligue étant précisé qu'une seule équipe par club peut s'engager dans la coupe.
- ❖ La Coupe U17+ Consolante et le week-end U17 Futsal.
- ❖ La Coupe U15+ Consolante et le week-end U15 Futsal.

Ces engagements sont obligatoires et se clôtureront **le 7 septembre 2025**.

Reprise des championnats U18 Interdistrict, U17 et U15 : **le samedi 6 septembre 2025**.

WEEK-END FUTSAL

Pour rappel, le week-end Futsal sera organisé à la trêve hivernale. La date vous sera communiquée prochainement.

Obligatoire pour tous les clubs dans les catégories U18- U15 et U17

Clôture des engagements sur Footclubs : le 7 septembre 2025.

CALENDRIER GENERAL

Les calendriers des compétitions ont été diffusés à compter du 22 août 2025.

La Commission reste à la disposition des clubs pour toute demande d'information complémentaire.

La commission est souveraine pour replacer aux dates laissées libres sur ces calendriers, des rencontres qui ne seraient pas jouées (intempéries et cas exceptionnels) aux dates prévues.

Les clubs doivent noter que les calendriers officiels du district sont prioritaires sur tout autre activité annexe organisée par les clubs.

Le Président de séance
Timothée JOHNSON

Le secrétaire de séance
Alexandre VOISIN

Procès-verbal validé par Christian PARTHONNAUD, Vice-Président